

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 29 NOVEMBRE 2019

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 04 octobre 2019, s'est réuni le 10 octobre 2019 à 08h30, en salle de réunion du Smidom sous la Présidence de Paul Ferré.

Nombre de délégués en exercice : 31

Date de convocation : 22 novembre 2019

Nombre de membres présents : 21

Secrétaire de séance : Romain COTTEY

Nombre de votants : 22

COMMUNAUTES DE COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES	Présents	Excusés	Absents	DELEGUES SUPPLEANTS	Présents	Excusés	Absents
COMMUNAUTE DE COMMUNES LA VEYLE	M. GENTIL Michel	X			M. PERRAUD Luc		X	
	M. CHAVY Yves			X	M. BOUCHER Erwan			X
	Mme DALAIS Christelle		X		M. LHOTELAIS			X
	M PONCET Alain	X			Mme PONCET Ghislaine		X	
	M. CHARDIGNY Jean Pierre	X			M. NAVORET Daniel	X		
	M. BODIN Jean-Claude		X		M. BOUCHOUX Gilbert		X	
	M. GEINDREAU Guy	X			M. MONTANGERAND Jean-Michel		X	
	M. AUBLANC Jean-Claude	X			M. MARQUOIS Michel		X	
	M. DUBOST Michel		X		M. PELISSON Joanny		X	
	M. CAMILLERI Jean-Luc	X			M. DUSSEUX René		X	
	M. BROCHAND Michel	X			M. GREFFET Christophe		X	
	Mme REVERAND Pascale			X	M. PONCIN Nicolas-Lays			X
	M. AGATY Guillaume		X		M. MULLER Philippe	X		
	M. ALBAN Bernard	X			M. GRAND Jean-Michel		X	
	M. JACQUET Claude	X			M. MICHON Robert		X	
	M. CLERC Hervé		X		M. BREVET George	X		
M. MAUGE Lionel			X	M. BOURGE Hervé		X		
M. GIVORD Alain		X		Mme BALMOT Eliane	X			
COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE	M. VIOT Dominique	X			M. RIBOLLET Roger		X	
	M. ALBAN Bernard			X	M. LITAUDON Bernard			X
	M. AUBRUN Michel	X			M. CHAMPION Jean-Pierre		X	
	M. COTTEY Romain	X			Mme THIVOLLE Marie-Monique		X	
	M. TATON Marc		X		M. BOURGEOIS Patrick			X
	M. VARVIER Serge	X			M. ALGA Dominique		X	
	M. FERRE Paul	X			M. VOISIN Maurice			X
	Mme LECLERC Irène	X			M. LUX Jean-Michel			X
	M. PERRADIN Michel	X			M. DESPLACES Robert		X	
	M. MORILLON Guy	X			M. SEVES Thierry		X	
	M. ECKERT Pierre		X		Mme BISIGNANO Nathalie			X
	M. DESCHIZEAUX Jean Claude		X		M. LAGRANGE Robert		X	
M. LAMURE Raphaël		X		M. PROST Philippe		X		

Monsieur DUBOST donne pouvoir à Monsieur FERRE.

1. NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

A l'unanimité, M. COTTEY est désigné secrétaire de séance par l'Assemblée.

2. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 10 OCTORE 2019

Le Directeur Général des Services de la Communauté de Communes La Veyle souhaite, que soit supprimée la phrase suivante : « mais celle-ci n'est pas d'accord sur le principe » du compte-rendu du 10 octobre 2019 point n°5 dans le paragraphe qui indique : « Monsieur Ferré souhaiterait que la Communauté de Communes La Veyle accepte les mêmes termes que définis avec la Communauté de Communes Val de Saône Centre. Mais celle-ci n'est pas d'accord sur le principe. Le Directeur Général des Services a écrit un mail à Monsieur Ferré en lui précisant que la Communauté de Communes La Veyle réglait ses factures selon le délai habituel de règlement. »

La rectification est prise en compte.

Le Comité Syndical, à l'unanimité **APPROUVE** le compte-rendu de la séance du 10 octobre 2019.

3. PRESENTATION DU NOUVEAU DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

Monsieur Patrice JARRET se présente devant l'assemblée délibérante.

4. POINT SUR L'ACTIVITE GENERALE DU SMIDOM A FIN OCTOBRE 2019

Les tableaux et les graphiques présentés par Monsieur Ferré aux délégués seront annexés au présent compte-rendu.

Monsieur Ferré souligne que les lendemains de fêtes génèrent beaucoup de dépôts sauvages. Par exemple, le 02 janvier 2019 : 5 tonnes de dépôts sauvages au pied des colonnes de tri ont été ramassé par nos agents sur le territoire du Smidom.

Monsieur Aublanc demande si le Smidom dispose de statistiques sur les points d'apport volontaire les plus importants qui engendrent des dépôts sauvages.
Monsieur Ferré répond par l'affirmative.

Monsieur Gentil demande à Monsieur Jarret qui vient de l'Agglomération Mâconnaise s'il y a beaucoup de dépôts sauvages sur Mâcon.

Monsieur Jarret répond qu'il y a effectivement beaucoup de dépôts sauvages. Entre 20 et 23 tonnes par mois au centre-ville de Mâcon aux pieds des colonnes de tri.

Monsieur Morillon souhaiterait savoir quelle explication le Syndicat donne à l'augmentation de 20 à 25 %.

Monsieur Poncet pense que de faire passer le camion de collecte sur les points d'apport volontaire le lundi matin n'est pas une bonne idée. Le message auprès des usagers n'est pas bon.

Monsieur Gentil souligne qu'il y a beaucoup de gros cartons déposés au pied des colonnes de tri. Ceux-ci viennent essentiellement de la vente par internet.

Monsieur Ferré informe que l'entreprise EGT ENVIRONNEMENT souhaite un avenant au marché pour un gardien supplémentaire à la déchèterie de Saint Jean sur Veyle qui est à une fréquentation en hausse de 30 %. Le dernier week-end de septembre 2019, une pointe de 400 personnes par jour a été enregistrée à la déchèterie de Saint Jean sur Veyle. Le renfort de ce gardien supplémentaire se ferait le vendredi après-midi, le samedi toute la journée et les vacances scolaires.

Monsieur Poncet explique qu'à la déchèterie de Feillens deux types de macarons sont posés sur les parebrises des usagers. Un macaron désigne « les nouveaux clients » et l'autre désigne « les anciens clients ». Le gardien va prioritairement vers « les nouveaux clients » pour leur donner des conseils de tri. L'obligation de contrôle de 15 % des usagers n'est pas faite car il y a trop de travail pour les agents de déchèteries.

Monsieur Ferré informe que le coût moyen de passage toutes déchèteries confondues s'élève à 7 euros hors recettes.

Monsieur Viot demande quel est le coût avec les recettes ?

Monsieur Ferré ne dispose pas de cette donnée. Elle sera étudiée lors de la préparation de la matrice des coûts 2019.

5. MODIFICATION DES STATUTS DU SYTRAIVAL SUITE A LA DISSOLUTION DU SMICTOM SAONE DOMBES

Monsieur Ferré explique qu'au 1er janvier 2020, le SMICTOM Saône Dombes va être dissout et la compétence déchets ménagers reprise par la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée pour 19 communes.

Par ailleurs, la Communauté de Communes Val de Saône Centre était adhérente au SMICTOM Saône Dombes pour deux communes : Messimy (1207 habitants) et Chaleins (1156 habitants) qui vont à terme rejoindre le territoire du SMIDOM Veyle Saône en tarification incitative.

La mise en place de cette tarification incitative nécessite un délai de deux ans durant lequel ces deux communes seront exclues du territoire du Sytraival.

Au 1er janvier 2022 ces deux communes réintégreront le territoire du Sytraival.

En conséquence, les articles n°1, n°3, n°5 sont modifiés.

Le Président propose à l'assemblée de bien vouloir approuver les modifications apportées aux Statuts du Sytraival.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve, à l'unanimité, les modifications apportées aux statuts du SYTRAIVAL.

6. REPRISE DES BACS DES USAGERS DES COMMUNES DE GUEREINS ET SAINT ETIENNE SUR CHALARONNE

Monsieur Ferré explique à l'assemblée que suite à la mise en place de colonnes enterrées à contrôle d'accès, le Smidom impose aux usagers concernés par cette évolution du mode de collecte, de ne plus utiliser leur bac qu'ils ont acquis précédemment auprès de nos services.

Afin qu'ils ne soient pas pénalisés, le Président propose d'appliquer une remise de 20 €. Cette remise sera faite sous la forme d'un avoir sur la prochaine facture de la redevance incitative pour la reprise de ces bacs. Il s'agit d'un tarif unique quel que soit le volume et l'état du bac.

Cette remise sera applicable jusqu'au 30 juin 2020 et uniquement sur les bacs rapportés dans les locaux du Smidom par les usagers.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical vote à l'unanimité :

- ✓ **Un avoir de 20 € par bac repris.**

7. POINT SUR LES TRAVAUX DE LA DECHETERIE DE VONNAS

Monsieur Ferré explique que les travaux sont avancés à 95 %. Il ne reste que des travaux de finition et quelques demandes de modifications à arbitrer.

Pour le contrôle d'accès, une réunion de travail a eu lieu avec l'entreprise STACK'R. La mise en place de la « lecture optique » sera effective à la fin du premier trimestre 2020. Une inauguration aura lieu à la fin des travaux. Le Syndicat prépare un avenant pour la location de bennes à l'entreprise EGT ENVIRONNEMENT (délibération au Comité Syndical du 20 décembre 2019).

Monsieur Gentil souhaiterait savoir si le contrôle en lecture optique sera étendu à toutes les déchèteries du Smidom.

Monsieur Fontanilles répond que l'on va tester ce système sur la déchèterie de Vonnas et que si celui-ci fonctionne bien, le Syndicat l'étendra à toutes les déchèteries de son territoire.

Monsieur Brochand demande si le badge pour l'accès en déchèterie est le même que pour les ordures ménagères.

Monsieur Ferré répond par l'affirmative.

8. POINT SUR LA REORGANISATION DES TOURNEES OMR SUR 2020 ET SUR LA REPRISE DE CHALEINS ET MESSIMY

Monsieur Ferré explique qu'il n'y aura pas de changement des tournées avant juin 2020. Un deuxième courrier pour les habitants de Messimy et Chaleins a été déposé dans les boîtes aux lettres des administrés début décembre 2019 leur demandant de s'inscrire auprès du SMIDOM notamment, pour l'accès aux déchèteries. Le jour de collecte de ces deux communes est maintenu. Une enquête sera effectuée par l'entreprise SULO en porte à porte au cours du premier trimestre 2020 afin de déterminer les besoins en bacs.

A l'heure actuelle, les tournées ordures ménagères de Messimy et Chaleins sont assurées par l'entreprise Véolia. Celle-ci n'a pas voulu nous communiquer les circuits mais, uniquement précisé, qu'en moyenne 4,5 tonnes par tournée étaient collectées sur chaque commune (soit environ 200 kg/habitant). L'entreprise nous a donné son accord pour suivre leur BOM. Le traçage des tournées avec la tablette CITIPAV a eu lieu le 20 novembre 2019 pour la commune de Chaleins par un de nos agents (420 bacs collectés). Le traçage des tournées aura lieu le 02 décembre 2019 pour la commune de Messimy.

Monsieur Poncet demande comment va se passer l'accès en déchèterie ? La mise en place des points d'apport volontaire ?

Monsieur Fontanilles répond que l'accès en déchèterie a été géré par le Smidom avec l'envoi d'un courrier mi-octobre 2019 aux habitants des communes de Messimy et Chaleins. La Communauté de Communes Val de Saône Centre a commandé les colonnes de tri qui seront livrées sur ces deux communes en mars 2020.

Monsieur Ferré explique qu'il a pris contact avec toutes les communes pour la collecte en C 0,5. Il a déjà rencontré les maires et/ou les conseils municipaux des communes suivantes : Cormoranche sur Saône, Illiat, Peyzieux sur Saône, Lurcy, Francheleins, Garnerans, Guéreins, Mogneneins, Genouilleux. Il lui reste à voir : Montceaux, Saint Genis sur Menthon et Saint Jean sur Veyle.

La redéfinition des tournées avec l'intégration de Messimy et Chaleins se fera au 1^{er} trimestre 2020 avec l'entreprise GIRUS et en concertation avec l'équipe chauffeurs/ripeurs.

Un ajustement de la fréquence de collecte des OMR est nécessaire pour les raisons suivantes :

- Pour des raisons économiques avec la volonté de maîtriser les coûts.
- Pour des raisons écologiques avec moins d'impact sur l'environnement.
- Un accompagnement par le Smidom pour continuer à assurer un service de qualité pour une collecte toutes les 2 semaines (collecte en C 0,5).

Un constat peut être fait avec la mise en place de la redevance incitative : la moyenne de présentation des bacs à la collecte pour les particuliers est d'environ une fois par mois.

1. Les raisons économiques :

- Maîtriser l'évolution de nos coûts afin de maintenir le plus ajusté possible les tarifs de la RI (ce sont les mêmes depuis juillet 2017).
- Assurer, avec nos moyens actuels, la reprise en régie de la collecte OMR de Messimy et Chaleins.
- Améliorer la productivité de la collecte en ramassant plus de bacs avec moins de kilomètres.

Exemple des économies réalisées en kilomètres :

- ✓ En 2017, la collecte hebdomadaire des communes de Laiz, Bey, Saint André d'Huiriat et Cruzilles les Mèpillat faisait 122 kilomètres par semaine soit 244 kilomètres pour 2 semaines.
- ✓ En 2018, la collecte en C0,5 sur Bey et Laiz fait 87,30 kilomètres et celle de Cruzilles les Mèpillat et Saint André fait 96,70 kilomètres soit un total de 184 kilomètres soit une économie de 60 kilomètres sur deux semaines et de 1 560 kilomètres par an.
- ✓ Sur un an (avec une consommation moyenne de 50 litres pour 100 kilomètres) cela représente une économie de 780 litres de gasoil soit 1100 €. Enfin les voies communales sont moins « sollicitées » par un véhicule de 20 tonnes.
- ✓ Economie de temps : 45 à 50 mn en moyenne.

2. Les raisons écologiques :

- Moins de kilomètres parcourus c'est moins de production de CO2. Dans l'exemple ci-dessus c'est 2 tonnes de CO2 par an non émis.
- 8 communes sont déjà en collecte une semaine sur 2 : Laiz, Bey, Saint André d'Huiriat, Cruzilles les Mépillat, Saint Julien sur Veyle, Bizat, Chanoz-Chatenay et Chaveyriat.

L'objectif est la mise en place des nouvelles collectes en C 0,5 sur les 10 communes début juin 2020.

Les mesures d'accompagnement seront les suivantes :

- Mai 2020 : courrier personnalisé expliquant le changement et nouveau calendrier « papier » de collecte.
- L'abonnement A2 par mois passe de 2 € à 1,5 €.
- Envoi de SMS la veille de la date de sortie du bac pour la collecte.
- Possibilité de changement gratuit de bac pour adapter son volume à la nouvelle fréquence.
- Rappel des solutions pour évacuer le surplus de déchets en cas d'évènements exceptionnels (sacs, bacs de prêt).
- Rappel sur la vente de composteurs bois pour gérer les bios déchets.
- Calendrier et rappel des gestes de tri sur le site internet du Smidom.
- Une analyse détaillée des cas particuliers.
- Un maintien du passage en C1 pour les gros producteurs.
- Rattrapage des jours fériés pour ne pas laisser les habitants sans collecte plus de 15 jours.
- Plaquettes anti odeurs et anti insectes à 5 € en vente au Smidom.

9. POINT SUR LE PERSONNEL

Monsieur Ferré fait un point sur le personnel :

- Monsieur Laplace est mis en retraite d'invalidité au 1^{er} novembre 2019.
- Madame Briday est placée en longue maladie (demi-traitement).
- Départ en retraite de Monsieur Sercy au 1^{er} avril 2020 (recherche d'un remplaçant chauffeur/ripeur).
- Monsieur Garod est en formation pour obtenir le permis poids lourd.
- Un renfort temporaire de ripeur sera nécessaire en début d'année 2020 en attendant la refonte des tournées.

10. POINT SUR LA COLLECTE DES EMBALLAGES EN REGIE

La mise en place de la collecte des emballages en régie commencera le 1^{er} janvier 2020. Le véhicule de location sera livré début décembre 2019. Des tournées de tous les points d'apport volontaire ont été faites avec le 3^{ème} camion de collecte (mulet) par les deux futurs chauffeurs. Gain de temps sur le temps théorique donné par GIRUS. Application de CITIPAV en cours d'apprentissage avec GEORED.

Rappel des coûts : actuellement : 266 k€ (Quinson : 155 k€ + EGT emballages : 87 k€ + EGT OMR : 24 k€).

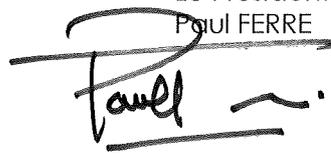
Mise en place de la régie emballages : coûts estimés en régie (TTC) : 215 k€ (location véhicule : 78 k€ + gasoil : 52 000 km à 50 litres/10 kilomètres 37 k € + autres frais véhicules : 10 k€ (pneus, assurances, Ad Blue) + personnel : 2,3 chauffeurs ETP 90 k €). Objectif économie : 51 k€. Ce que nous avons estimé en juin 2018.

11. QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur Ferré fait la lecture de l'article sur le projet des consignes d'emballages à l'assemblée. On reste sur le même fonctionnement pour l'instant.
Monsieur Viot demande quel est le taux de recyclage pour le Smidom ?
Monsieur Ferré répond que le Syndicat ne le connaît pas.
Monsieur Poncet informe qu'un container pour recycler les bouteilles en plastique a été mis en place au supermarché AUCHAN à Mâcon. 2 centimes par bouteille recyclée sont reversés au consommateur sur sa carte de fidélité.
- Une nouvelle collecte d'amiante aura lieu le 17 décembre 2019 à la déchèterie de Saint Etienne sur Chalaronne le matin.

- Demande d'avoir des poubelles sur les points d'apport volontaire : communes de Montceaux, Messimy et Chaleins.
- Agenda du 4^{ème} trimestre 2019 et du 1^{er} trimestre 2020 :
 - Bureau le 13 décembre 2019.
 - Comité Syndical le 20 décembre 2019.
 - Bureau le 17 janvier 2020.
 - Comité Syndical le 31 janvier 2020.
 - Bureau le 14 février 2020.
 - Comité Syndical le 06 mars 2020 (vote du budget 2020).
 - Elections municipales le 15 et le 22 mars 2020.

Le Président,
Paul FERRE




COMMUNAUTE DE COMMUNES LA VEYLE

GENTIL MICHEL

PERRAUD LUC

CHAVY YVES

BOUCHER ERWAN

DALAIS CHRISTELLE

LHOTELAIS

PONCET ALAIN

PONCET GHISLAINE

CHARDIGNY JEAN PIERRE

NAVORET DANIEL

BODIN JEAN CLAUDE

BOUCHOUX GILBERT

GEINDREAU GUY

MONTANGERAND JEAN MICHEL

AUBLANC JEAN CLAUDE

DUBOST MICHEL

PELISSON JOANNY

CAMILLERI JEAN LUC

DUSSEUX RENE

BROCHAND MICHEL

GREFFET CHRISTOPHE

REVERAND PASCALE

PONCIN NICOLAS LAYS

ALBAN BERNARD

GRAND JEAN MICHEL

JACQUET CLAUDE

MICHON ROBERT

CLERC HERVE

BREVET GEORGE

MAUGE LIONEL

BOURGE HERVE

GIVORD ALAIN

BALMOT ELIANE

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE

VIOT DOMINIQUE

RIBOLLET ROGER

ALBAN BERNARD

LITAUDON BERNARD

AUBRUN MICHEL

CHAMPION JEAN PIERRE

COTTEY ROMAIN

THIVOLLE MARIE MONIQUE

TATON MARC

BOURGEOIS PATRICK

VARVIER SERGE

ALGA DOMINIQUE

FERRE PAUL

VOISIN MAURICE

LECLERC IRENE

LUX JEAN MICHEL

PERRADIN MICHEL

DESPLACES ROBERT

MORILLON GUY

SEVES THIERRY

ECKERT PIERRE

BISIGNANO NATHALIE

DESCHIZEAUX JEAN CLAUDE

LAGRANGE ROBERT

LAMURE RAPHAEL

PROST PHILIPPE